

BOURSES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ORGANISME	DESCRIPTIF	MONTANT	DATE LIMITE	LIEN
<p>ENAP- Bourse d'admission à la Maîtrise en administration publique pour les programmes sans formation à la recherche (MAP pour gestionnaires et professionnels)</p>	<p>L'ENAP attribue une Bourse d'admission pouvant aller jusqu'à 9000\$ aux étudiants africains et haïtiens dont le dossier remplit les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être admis et inscrit pour une première fois à l'ENAP (<i>aucun étudiant en situation de changement de programme ou de réouverture de dossier n'est admissible si des inscriptions passées figurent au dossier, à l'exception d'une admission précédée par une propédeutique imposée par l'institution</i>); • Être admis dans un programme de maîtrise en administration publique sans recherche (profil pour professionnels ou gestionnaires); • Être citoyen d'un pays d'Afrique ou d'Haïti; • Être soumis au montant forfaitaire pour les étudiants non canadiens; • Être détenteur d'un statut légal au Canada temporaire; • Ne pas être boursier d'un organisme subventionnaire. <p>Critères et modalités d'application</p> <p>Tout étudiant admissible dont le dossier académique répond aux critères ci-dessous après la date limite d'abandon de cours sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité (date d'abandon sans frais) recevra un versement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit et facturé pour le nombre de crédits minimal nécessaire pour maintenir un régime d'études à temps complet au trimestre (9 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver, 6 crédits au trimestre d'été); • Être en sol québécois (pour les deux premiers trimestres d'inscription au programme); • Être soumis au montant forfaitaire pour étudiants non canadiens; • Être sans bourse d'exemption pour ce trimestre; • Ne pas détenir le statut de citoyen canadien ou résident permanent (si la résidence permanente est obtenue en cours de programme, la bourse sera interrompue définitivement). <p>L'étudiant admissible recevra, avec sa décision d'admission, une lettre de confirmation de son admissibilité à la bourse par le Bureau du registraire. Aucune action n'est requise de la part du candidat.</p>	<p>Jusqu'à concurrence de 9 000 \$, cette bourse est versée par tranche de 600 \$ par 3 crédits inscrits à chaque trimestre universitaire, pour la durée du programme d'études, mais sous réserve des conditions décrites dans le <i>Programme de soutien financier aux étudiants africains et haïtiens</i>.</p>	<p>En continu</p>	<p>Contact : sae@enap.ca</p>